

Annexe A: Politique des gestions des médias sociaux

1. Objectif

Cette politique vise à encadrer l'utilisation des médias sociaux de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, notamment sur les plateformes comme Facebook et Instagram. Son objectif est d'assurer un environnement respectueux et constructif pour tous les citoyens et citoyennes, en facilitant la communication directe entre la Ville et les membres de la communauté. En favorisant des échanges ouverts et transparents, la Ville espère renforcer la participation citoyenne et améliorer sa réactivité face aux préoccupations des citoyens et citoyennes.

2. Règles générales

La Ville encourage les échanges avec la population sur ses plateformes numériques. Toutefois, il est impératif que les commentaires et interactions respectent des principes de conduite clairement établis :

- **Respect mutuel et courtoisie** : Tous les participants doivent interagir de manière respectueuse et courtoise, indépendamment des désaccords potentiels.
- **Aucun propos injurieux, haineux ou diffamatoire** : La Ville ne tolérera aucun commentaire offensant ou incitatif à la haine.
- **Pas de contenu publicitaire ou de propagande politique** : Les plateformes de la Ville ne doivent pas être utilisées pour promouvoir des produits, services ou opinions politiques.
- **Respect des droits d'auteur et confidentialité** : Les utilisateurs doivent veiller à ne pas dévoiler d'informations personnelles sans consentement et à respecter les droits de propriété intellectuelle.

3. Gestion des Commentaires négatifs et agressifs

La Ville se réserve le droit de gérer les commentaires qui ne respectent pas les règles énoncées. Les interventions seront effectuées selon le barème suivant :

- **Avertissement** : En cas de comportement inapproprié, une première réponse sera envoyée à l'utilisateur pour lui rappeler les règles.
- **Suppression du commentaire** : Si le comportement persiste après l'avertissement, le commentaire sera supprimé.
- **Blocage temporaire** : En cas de récurrence, l'utilisateur pourra être bloqué temporairement de la plateforme.
- **Exclusion définitive** : Tout utilisateur manifestant un comportement agressif, harcelant ou répétitif peut être banni définitivement des plateformes de la Ville.

4. Droit d'appel

Toute personne exclue des pages Facebook ou Instagram de la Ville peut adresser une demande de révision de cette exclusion. Pour ce faire, elle devra écrire au info@ville.metabetchouan.qc.ca qui examinera la situation et statuera sur le rétablissement ou non de l'accès à la plateforme.

Cette politique sera publiée sur les plateformes officielles de la Ville et sera régulièrement mise à jour afin de garantir son adéquation avec les évolutions des pratiques numériques et des besoins des citoyens et citoyennes.

Adoptée à la séance du 7 juillet 2025

Résolution n° 172.07.2025